

# communiqué de presse

Paris, le 6 mai 2020

## #teletravail#covid19

En complément de son baromètre annuel sur le télétravail<sup>1</sup>, Malakoff Humanis présente les résultats de la première vague de son étude Télétravail en confinement<sup>2</sup>

Depuis, le 17 mars 2020, le télétravail est devenu une réalité pour 39% des salariés du secteur privé. La moitié d'entre eux l'expérimente pour la première fois, et 62% télétravaillent à 100%. 73% des télétravailleurs (58% des « nouveaux » télétravailleurs) souhaitent demander à pratiquer le télétravail après le confinement.

Qui sont ces télétravailleurs en confinement ? Comment vivent-ils le télétravail « à plein temps » dans cette période si particulière ? Quels sont les impacts, psychologiques notamment, de cette situation ? C'est à ces questions que répond la première vague de l'étude spécifique menée, entre le 15 et le 20 avril 2020, par le <u>Comptoir de la nouvelle entreprise</u> de Malakoff Humanis.

## Le nouveau visage du télétravail

39 % des salariés des entreprises de plus de 10 salariés télétravaillent depuis le début du confinement (contre 30% fin 2019). La moitié d'entre eux expérimente cette forme de travail pour la première fois. En moyenne, le télétravail est pratiqué trois jours par semaine. 62% télétravaillent à 100%. Dans cette situation très particulière de télétravail généralisé et en confinement, cette pratique, telle qu'on l'entendait auparavant, n'est plus tout à fait la même.

Le télétravail en confinement est toujours majoritairement exercé par des hommes (56%), même si la proportion hommes/femmes a diminué (62% vs 38% en 2019). Les femmes sont davantage représentées (52%) chez les nouveaux télétravailleurs. 92% des télétravailleurs confinés exercent leur activité depuis leur résidence principale (dont 54% dans une maison et 46% dans un appartement). 46% vivent en couple avec enfant(s). Ils travaillent majoritairement dans le secteur des services (45%), et dans une entreprise de plus de 250 salariés (65%).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Etude barométrique annuelle réalisée par Malakoff Humanis depuis 2017 auprès d'un échantillon représentatif de salariés et dirigeants du secteur privé

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Etude de perception CSA pour Malakoff Humanis, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1010 salariés d'entreprises du secteur privé d'au moins 10 salariés – Recueil par internet, du 15 au 20 avril 2020. Une deuxième vague d'étude aura lieu du 5 au 9 mai 2020, et une troisième du 20 au 24 mai 2020.

Depuis le début du confinement, la part des CSP+, des cadres et des managers parmi les télétravailleurs est moins importante : les CSP+ représentent 59% des télétravailleurs (vs 65% en 2019), les cadres 41% (vs 51%) et les managers 42% (vs 52%).

## Une mise en place jugée plutôt facile et une perception globalement positive

75% des télétravailleurs (64% pour les nouveaux télétravailleurs) estiment que la mise en place du télétravail a été facile. 74% ont eu la possibilité d'adapter ou de réduire leurs horaires de travail pour répondre à leurs contraintes personnelles ou familiales. 75% (65% pour les nouveaux télétravailleurs) déclarent avoir des échanges réguliers avec leur responsable hiérarchique.

Cependant, 54% des télétravailleurs estiment ne pas avoir bénéficié d'un accompagnement lors de la mise en place du travail à distance depuis le début du confinement (formation, sensibilisation aux risques des outils de travail à distance ...). Ce taux atteint 68% chez les nouveaux télétravailleurs.

Globalement, la communication interne autour de la crise et des mesures prises par l'entreprise est jugée satisfaisante par 72% des télétravailleurs. 68% la jugent claire sur les dispositifs RH mis en place (consignes de prévention, congé pour garde d'enfants, chômage partiel...). 66% pensent qu'elle a été transparente sur tous les aspects économiques (activité de l'entreprise, prévisions...), et 65% rassurante. Même si 49% des télétravailleurs estiment que sa mise en œuvre a pris du temps.

Dans cette période de confinement, la perception du télétravail reste globalement positive avec une note moyenne de 7,9/10 (vs 9/10 fin 2019). 71% des télétravailleurs apprécient notamment la souplesse et la flexibilité apportées par cette pratique. Légèrement inférieure, la note de satisfaction moyenne des nouveaux télétravailleurs (7,6/10) est cependant bonne compte tenu des difficultés rencontrées : 43% n'ont pas d'espace de travail adapté, et 48% sont confrontés à des difficultés techniques plus importantes. La note de satisfaction des télétravailleurs habitués a baissé elle-aussi : 8,3/10 (vs 9/10 en 2019).

## Un impact sur la santé mentale et physique à ne pas négliger

38% des télétravailleurs pensent que cette situation de télétravail contraint a un impact positif sur leur autonomie, leur responsabilisation, la gestion de leur temps et leur concentration.

Cependant, s'ils déclarent avoir des contacts fréquents (au moins une fois par jour) avec leurs collègues (61%) et leur manager (43%), les télétravailleurs ressentent une dégradation de la qualité du lien social (pour 39% d'entre eux) qu'ils estiment difficile à maintenir malgré les outils digitaux. Par ailleurs, 33% des télétravailleurs estiment que ce contexte particulier de télétravail a un impact négatif sur leur charge de travail, et 30 % sur leur motivation.

30% des télétravailleurs confinés estiment que leur santé psychologique s'est dégradée. 28% estiment que leur charge mentale a augmenté. 39% ont du mal à articuler temps de vie professionnel et personnel. Parmi les télétravailleurs avec enfants, 47% ont des difficultés à assurer le travail à distance tout en devant s'occuper de leurs enfants. 45% des télétravailleurs ont du mal à se déconnecter du travail, et 28% vivent des tensions avec leur entourage familial. Et ce, sur fond d'inquiétude plus globale : 86% des salariés se disent inquiets pour l'avenir économique du pays, 49 % pour leur propre avenir, et 42% pour celui de leur entreprise.

25% des télétravailleurs confinés déclarent que leur santé physique s'est également détériorée. Selon eux, le télétravail en confinement a entraîné une dégradation de leur pratique d'activités

physiques (pour 49%), de leurs postures de travail (43%), de leur sommeil (29%) et de leurs pratiques alimentaires (26%).

## Déconfinement, sortie de crise... quel avenir pour le télétravail ?

58% des télétravailleurs estiment que les modes de travail et de fonctionnement ont été redéfinis et adaptés à la situation, bien au-delà de la simple digitalisation des process. Ce sentiment est encore plus marqué chez les télétravailleurs habitués que chez les nouveaux télétravailleurs (67% vs 49%).

35% des salariés (contre 16% seulement après les mouvements sociaux de Décembre 2019 et Janvier 2020) pensent que cette période de télétravail en confinement va modifier la position de leur entreprise vis-à-vis du télétravail. Et **73% des télétravailleurs** (88% des habitués et 58% des nouveaux télétravailleurs) **souhaitent demander à pratiquer le télétravail après le confinement**, de manière régulière (pour 32%) ou ponctuelle (41%).

La prochaine vague de l'étude Télétravail de Malakoff Humanis, dont les résultats seront connus fin mai, confirmera t'elle cette tendance ?

Pour en savoir plus sur le télétravail en période de confinement, retrouver le dossier du Comptoir de la nouvelle entreprise. Comment manager une équipe à distance ? Comment concilier 100% télétravail et vie privée confinée ? Comment gérer son bureau virtuel ? ... Malakoff Humanis propose, sur le Comptoir de la nouvelle entreprise, un décryptage complet sur le sujet.

#### **Contacts Presse:**

## **MALAKOFF HUMANIS**

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30 elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

## **IMAGE 7**

Isabelle de Segonzac: +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier: +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

#### À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec près de 7,5 milliards d'euros de fonds propres, 426 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 15 % de parts de marché de l'assurance collective. En retraite complémentaire, le Groupe gère 37,8 milliards d'euros d'allocations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de plus de 565 000 entreprises et près de 16 millions de cotisants et allocataires.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

## www.malakoffhumanis.com

• @MalakoffHumanis